

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Travaux complémentaires rénovation de la Mairie – Demande de subvention

N°20241210-14

Rapporteur Maxime BERARD

Annexes : Estimation financière des travaux

Synthèse et exposé des motifs

Le bâtiment de la Mairie est en travaux pour permettre une réhabilitation complète, et notamment une rénovation énergétique, un meilleur accueil et une accessibilité pour tous. Les travaux ont été attribués et ont débuté au printemps 2024.

Le programme initial ne comprenait pas d'amélioration esthétique extérieure. Afin de proposer une rénovation globale qui prenne en compte également le ravalement de façade et la reprise du balcon et des garde-corps, le maître d'œuvre a estimé les travaux complémentaires extérieurs à 100 000 € HT.

Par ailleurs, afin de garantir un accueil de qualité aux administrés et la confidentialité nécessaire pour les rendez-vous d'état civil, il est apparu nécessaire d'agrandir cet espace. Ainsi, il a été décidé de déplacer le bureau de la police municipale dans un des deux garages existants dans le bâtiment de la mairie. Pour ce faire, un aménagement est nécessaire (isolation, câblage électrique et informatique, chauffage, porte d'entrée...). Ces travaux d'aménagement sont estimés à 30 000 € HT.

Le montant total des surcoûts de l'opération de réaménagement de la mairie s'élève ainsi à 142 000 € HT, comprenant les honoraires de la maîtrise d'œuvre relatifs à ces travaux supplémentaires.

Il est proposé de solliciter le département des Hautes-Alpes pour aider financièrement la commune à financer ce projet d'ampleur, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Ravalement de façade, reprises du balcon et garde-corps	100 000€	Département des Hautes-Alpes 30%	soit 42 600 €
Aménagement d'un garage en bureau pour la police municipale et accès direct vers les Guillestrins	30 000€		
Maitrise d'œuvre et honoraires pour ces travaux supplémentaires	12 000€		
		Commune de Guillestre hors TVA	99 400 €
TOTAL HT	142 000€	TOTAL HT	142 000 €
		Commune de Guillestre TVA	28 400€
TOTAL TTC	170 400 €	TOTAL TTC	170 400 €

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT le projet de réaménagement de la Mairie en cours ;

CONSIDERANT la volonté d'ajouter certains travaux et notamment le ravalement de façade et la création d'un bureau pour la police municipale dans un des deux garages existants ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX VOTES CONTRE :

- M. DEJY Guillaume
- M. DU PONTAVICE Quentin

- **APPROUVE** les travaux supplémentaires présentés pour le projet de réaménagement de la Mairie ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant

Dépenses prévisionnelles € HT		Recettes prévisionnelles € HT	
Ravalement de façade, reprises du balcon et garde-corps	100 000 €	Département des Hautes-Alpes 30%	soit 42 600 €
Aménagement d'un garage en bureau pour la police municipale, avec accès direct vers les Guillestrins	30 000 €		
Maitrise d'œuvre et honoraires pour ces travaux supplémentaires	12 000 €		
		Commune de Guillestre hors TVA	99 400 €
TOTAL HT	142 000 €	TOTAL HT	142 000 €
		Commune de Guillestre TVA	28 400 €
TOTAL TTC	170 400 €	TOTAL TTC	170 400 €

- **SOLLICITE** le département des Hautes-Alpes à hauteur de 30% du montant des travaux supplémentaires, soit 42 600 € ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024
Publié le : 12 décembre 2024

